

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 15 SEPTEMBRE

ARRANGEMENT LÉGER
LOURDES CONSÉQUENCES

Il y a quelques jours, le *Journal officiel* publiait le texte d'un arrangement commercial conclu avec la Suisse, arrangement qui devra être soumis aux Chambres avant d'être mis en vigueur.

Un des articles les plus importants de ce projet de convention concerne l'industrie de la broderie dont vit une nombreuse population ouvrière en Suisse comme chez nous.

On fait de la broderie à Argenteuil, à Angers, dans le Tarn, à Tarare, à Lyon, à Saint-Etienne, à Saint-Quentin, dans les Vosges.

La Suisse prétend avoir beaucoup souffert du tarif appliqué le 1^{er} février 1892; elle n'exportait guère en France, pourtant, que pour 7 à 8 millions de broderies, tandis qu'elle en exportait pour près de 50 millions en Amérique. Le bill Mac-Kinley lui a fait plus de mal que le relèvement de nos tarifs.

Mais elle a su se plaindre et se faire écouter par nos négociateurs.

Le président de la Confédération helvétique a envoyé à Paris quarante gros industriels brodeurs suisses qui ont admirablement défendu leurs intérêts.

Quant aux intérêts des brodeurs français, à qui notre gouvernement en a-t-il confié l'étude? A M. Berger, un aimable homme, mais incompetent, et à M. Fontaine, un ingénieur des mines très distingué.

Et voilà comment le gouvernement d'un grand pays se renseigne!

N'est-ce pas incroyable?

La question ayant été ainsi étudiée de part et d'autre, naturellement les quarante fabricants suisses ont mis dedans les deux ingénieurs.

Et il résultera de l'arrangement, s'il est voté, que les brodeurs suisses, qui ont la main-d'œuvre à très bas prix, vont faire aux brodeurs français une concurrence telle que ces derniers ne pourront lutter qu'en abaissant considérablement les salaires de leurs ouvriers.

Conséquence: la misère, les grèves.

Sans compter que l'industrie de la broderie française pourrait bien sombrer dans cette aventure.

Voilà une réforme que les ouvriers ne sollicitaient pas.

Et nous doutons que le droit de se constituer en syndicat contre leurs patrons très embarrasés leur paraisse une compensation suffisante au chômage qui les menace.

Il est impossible que les Chambres ratifient une convention qui serait la ruine d'une de nos plus intéressantes industries.

M. de Mohrenheim et M. Clémenceau

La *Justice* publie la lettre ci-après que son directeur, M. Clémenceau, a adressée à l'ambassadeur de Russie à Paris. Nous avons déjà fait allusion à cette lettre.

« Paris, 7 septembre 1892.

» Monsieur l'ambassadeur,

» Dans une lettre rendue publique, M. le marquis de Morès affirme que vous lui avez tenu les propos suivants :

« Nous ne savons avec qui traiter ici ; une grande partie des fonctionnaires publics et toute la presse sont entre les mains des Juifs et des Anglais ; je n'ai pas d'argent pour lutter et les Anglais prodiguent le leur.

» Clémenceau attaque ouvertement, dans les couloirs de la Chambre, l'alliance russe ; je suis très inquiet, je ne sais sur qui m'appuyer. »

» Il n'est besoin de relever dans ces paroles que ce qui me concerne.

» Je ne puis — en raison de votre qualité — vous laisser publiquement attribuer un tel langage — confirmé par votre silence — sans vous déclarer que vos renseignements sont inexacts.

» Lorsque le Tsar s'est levé pour entendre la *Marseillaise*, j'ai ressenti, comme tous les Français, une légitime fierté de cet éclatant hommage à mon pays.

» Devant l'Europe attentive, la nation française a mis, ce jour-là, loyalement la main dans la main qui lui était tendue.

» Ce que seront les conséquences de l'acte de Cronstadt, il ne m'appartient pas de le discuter avec vous, monsieur l'ambassadeur ; mais, ce que je puis dire, c'est que personne ne souhaite plus ardemment que moi qu'elles soient bonnes pour les deux peuples et par conséquent pour l'Europe.

» Les excès d'un zèle, même indiscret, pour une si noble cause, ont assurément leur excuse dans la cause elle-même. Il est seulement fâcheux qu'ils risquent de la desservir.

» C'est pourquoi je ne doute pas que la réflexion ne vous ait déjà convaincu que le précepte antique : *Ne quid nimis* (1) — surtout lorsqu'il s'agit des intérêts les plus graves — est une bonne sauvegarde.

» Pour moi, je les mets en pratique aujourd'hui. Vous êtes notre hôte honoré, monsieur l'ambassadeur ; permettez-moi de m'en souvenir en vous priant d'agréer l'assurance de mon respect.

» G. CLÉMENCEAU. »

M. Clémenceau a reçu de M. de Mohrenheim la réponse suivante :

« Paris, le 12 septembre 1892.

» Monsieur le député,

» La *Justice* publie une lettre que vous auriez eu l'obligeance de m'adresser le 7 de ce mois. Je me trouvais, à cette date, à Aix-les-Bains, que je quittai le lendemain jeudi, pour ne rentrer à Paris qu'hier dimanche.

» Or, il me tarde de vous informer, monsieur, que cette lettre ne m'est point parvenue jusqu'ici, sans quoi, veuillez en être persuadé, je n'eusse certainement pas manqué d'apporter le plus grand empressement à vous en exprimer aussitôt mes remerciements les mieux sentis.

» Rien ne pouvait m'être, en effet, plus précieux que de recueillir et de retenir les sentiments de si franche et si vive sympathie

(1) Traduction libre : L'excès en tout est un défaut.

que vous voulez bien y manifester pour mon pays, et les vœux que vous y joignez pour une cause qui nous est commune et également chère, dissipant par là des malentendus involontaires et désormais impossibles.

» Comme vous le dites très bien, monsieur, le *Ne quid nimis* doit être notre devise à tous, et elle a, vous pensez bien, eu plus d'une occasion de me revenir à la mémoire dans bien des circonstances dont j'ai été témoin durant de longues années vouées tout entières à la tâche qui m'est dévolue.

» Veuillez agréer, monsieur le député, les assurances de ma considération la plus distinguée et dévouée.

» BARON DE MOHRENHAIM. »

En réalité, M. le baron de Mohrenheim ne dément pas le propos qui lui était attribué. Ce propos s'expliquait du reste par la politique anti-russe suivie longtemps par la *Justice*.

Aujourd'hui l'ambassadeur de Russie recueille précieusement la lettre de M. Clémenceau avec les assurances qu'elle contient. Les « malentendus involontaires et désormais impossibles » sont dissipés.

La paix est faite, en attendant que l'alliance soit signée.

INFORMATIONS

LE VOYAGE PRÉSIDENTIEL

Voici le programme officiel du voyage du Président de la République dans le département de la Vienne, à l'occasion de la revue des 9^e et 12^e corps d'armée.

Jeudi 15 septembre

M. Carnot a quitté Fontainebleau ce matin à 40 h. 55. Il s'arrêtera à Saint-Pierre-des-Corps, de 3 h. 8 à 3 h. 13. Il traversera ensuite Châtellerault et arrivera à Poitiers à 4 h. 50.

Vendredi 16 septembre

Poitiers, départ à 8 h. du matin. Arrêts à Benoit, l'Hommaizé ; arrivée à Montmorillon à 9 h. 18.

A dix heures du matin, revue des troupes des 9^e et 12^e corps d'armée passée par le Président de la République.

A midi trente, déjeuner à l'Hôtel de Ville de Montmorillon, offert par M. Carnot aux officiers étrangers et généraux et chefs de corps.

A 2 h. 30, réception des autorités à l'Hôtel de Ville et visite à l'hôpital.

A trois heures, départ pour Poitiers ; arrêts à la gare militaire de Sillards, à Lussac-les-Châteaux, à Fleuré, à Saint-Benoit ; arrivée à Poitiers à 4 h. 25.

A cinq heures, réception des autorités à la préfecture.

A sept heures, dîner au Palais de Justice, offert par la municipalité.

Samedi 17 septembre

A neuf heures, visite des hôpitaux de Poitiers ; à onze heures, déjeuner à la préfecture.

A une heure, départ pour Châtellerault, arrivée à deux heures, réception des autorités à l'Hôtel de Ville, visite de la manufacture d'armes.

Départ de Châtellerault à cinq heures et arrivée à Fontainebleau à 10 h. 22 du soir.

PATRIOTISME

Quand l'expédition du Dahomey fut décidée, le ministre de la guerre adressa un appel aux Saint-Cyriens.

Il y fut vite répondu : 60 braves jeunes gens se présentèrent pour être affectés à des emplois de sous-lieutenant dans les troupes coloniales ; mais il n'y avait que 45 places, les 15 autres ont été mis à la suite des compagnies.

LA DETTE DES COMMUNES

En 1862, la dette communale était, pour toute la France, y compris Paris, de 684 millions ;

En 1869, cette dette atteint 2 milliards 49 millions et demi ;

En 1877, elle monte à 2 milliards 745 millions et demi ;

En 1886, elle se chiffre par 3 milliards 20 millions et demi ;

En 1890, son total est de 3 milliards 224 millions.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Un comique incident. — L'anniversaire de la bataille de Sedan a été troublé à Erfurth par un incident du plus haut comique.

Dans un concert organisé par le 74^e régiment d'infanterie, dans un jardin de la ville, le soir du 2 septembre, on joua un morceau intitulé *Souvenirs d'Allemagne*, et qui n'était qu'un pot-pourri contenant tous les airs militaires, y compris l'alerte.

Un clairon du 36^e fusiliers cantonné dans la ville, allant aux manœuvres, entendit l'alerte, crut que c'était sérieux et qu'on alarmait la garnison. Il se mit à sonner l'alerte, d'autres l'imitèrent : dans toutes les casernes on battit le rappel ; la musique, cause innocente de tout ce tapage, interrompit le concert et courut au pas de course à la caserne.

Les officiers courent à leurs casernes, les régiments débouchent en tenue de campagne. Les bruits les plus sinistres courent dans la ville. On annonce que les Français ont envahi l'Alsace-Lorraine. Quand tout le monde fut réuni, quand on voulut savoir qui avait donné l'ordre de sonner l'alerte, on découvrit qu'il y avait erreur, et les régiments rentrèrent dans leurs quartiers, au milieu d'une hilarité sans bornes.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 14 septembre 1892.

Le marché, après la tentative de réaction d'hier, est absolument retourné et la clôture s'opère sur des cours bien supérieurs à ceux de l'ouverture. Le 3 0/0 reste à 100.65 après 100.42. Le 4 1/2 est très ferme à 185.87.

La Rente Italienne reste en reprise marquée à 92.40. M. Grimaldi fait démentir que le gouvernement ait cédé à un syndicat un lot de Rente Italienne. L'Extérieure s'inscrit à 64 7/16. Le Roule étant plus faible à 205 1/2 à Berlin, le Nouveau Russe et l'Orient sont offerts sur les cours de la veille.

L'action de la Banque de France remonte à 4,045 après 4,020.

Le Crédit Foncier gagne 3 fr. sur hier 1,123. Les prêts autorisés dans la dernière réunion du Conseil se chiffrent par 3 millions en chiffres ronds.

La Banque de Paris est très ferme à 663. Son opération avec l'Espagne lui assure, par les renouvellements des bons jusqu'au jour où l'emprunt sera fait, de beaux bénéfices.

La Société Générale conserve au comptant son cours de 465. Le bilan au 31 août, outre un chiffre de bénéfices nets de 34,000 fr. pour ce mois, accuse une augmentation de 4 millions 200,000 fr. aux divers comptes de dépôts.

Le Crédit Lyonnais se maintient toujours au-dessous du cours rond de 800 fr.

Les Chemins Economiques valent 430 fr. Informations financières. — La Société des Monts de Piété et des Magasins Généraux de Tunisie, constituée en vertu d'un décret confirmatif du Bey en date du 15 juin 1881, a ouvert un Mont de Piété à Tunis à la grande satisfaction de la population. Les résultats obtenus sont déjà très concluants, et les opérations ont produit 15 0/0 de bénéfices sur le numéraire engagé.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

LA FÊTE DE VIHIER

DU 11 SEPTEMBRE

Les Comices agricoles de l'arrondissement de Saumur et du canton de Vihiers, réunis cette année, ont été favorisés par un temps superbe. Dès le matin, une animation extraordinaire régnait dans la petite ville de Vihiers, qui dans cette journée a reçu plus de 10,000 étrangers, dit le *Petit Courrier*.

M. le Préfet de Maine-et-Loire, accompagné de M. Boulanger, vice-président du Conseil de préfecture, arrivent dès 9 heures du matin afin de pouvoir examiner les expositions et donner un mot d'encouragement aux exposants.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est l'exposition chevaline qui est si bien représentée dans le canton de Vihiers, car elle n'avait jamais atteint le degré d'amélioration qu'elle possède, grâce au bon choix des poulinières et surtout aux beaux étalons du gouvernement.

Le canton de Vihiers est sans contredit une des meilleures contrées pour l'élevage dans le département et ses produits sont abondants et de bonne qualité.

La race bovine est également bien représentée ainsi que les races ovine, porcine et animaux de basse-cour.

Les produits agricoles, viticoles, horticoles et maraîchers sont magnifiques et en grande quantité.

Les machines, instruments agricoles de toutes provenances sont représentés par beaucoup de types différents, et sont de la part des cultivateurs l'objet d'une grande attention.

C'est donc avec plaisir que l'on constate que l'arrondissement de Saumur possède des inventeurs et constructeurs d'un réel talent.

L'exposition scolaire seule, ajoute le *Petit Courrier* d'Angers, n'a pas réuni beaucoup d'exposants; cependant un instituteur avait exposé des produits agricoles de toute beauté, cultivés, sous sa direction, par ses élèves. Celui-ci est méritant.

Nous passons ensuite à l'exposition d'horticulture, décorée avec goût par MM. les jardiniers horticulteurs de la commune de Vihiers, qui ont offert un magnifique bouquet à M. le Préfet, lors de son entrée dans l'exposition.

Il est une heure de l'après-midi, la fanfare vibiezoise se rend à la mairie pour accompagner aux courses M. le Préfet ainsi que les membres des bureaux des Comices de l'arrondissement de Saumur et du canton de Vihiers.

La tribune est noire de monde, et plus de 10,000 personnes sont répandues dans l'immense prairie, mise gracieusement par son propriétaire à la disposition de la Société des Courses.

En général, courses magnifiques et heureusement sans accidents; nos félicitations à MM. les commissaires et particulièrement à M. A. Guillot, le zélé président.

Après la sixième et dernière course ont eu lieu de grandes courses de vélocipèdes.

La troisième course, pour tous véloces, comprenant 16 coureurs, a été menée d'une vitesse extraordinaire.

A la suite de cette course, distribution des récompenses et des diplômes accordés par le Comice.

Ensuite, grand banquet présidé par M. le Préfet, qui a porté un toast à M. Sadi-Carnot, et a bu à la prospérité des deux Comices réunis cette année; après le discours de M. le Préfet, M. Berger, député de l'arrondissement, et M. des Nouhes, président du Comice cantonal de Vihiers, ont pris la parole et ont porté un toast aux deux Comices et à l'armée française, auquel il a été répondu par les cris de: Vive la République et l'Alliance franco-russe.

A l'issue de cette fête, grand feu d'artifice et retraite aux flambeaux.

En somme, belle et bonne journée pour les habitants de Vihiers et les étrangers qui, j'en suis certain, en conserveront le souvenir.

Nos plus vives félicitations aux organisateurs et à tous ceux qui ont contribué au succès de cette belle fête.

LA VENTE DE LA MENSE ÉPISCOPALE

(Suite)

La quatrième adjudication des biens de la Mense épiscopale a eu lieu dimanche, à dix heures, à la Chapelle-sur-Oudon.

Premier lot. — La ferme de la Maison-

Neuve, adjugée sur une mise à prix de 18,000 francs, à M. de Saint-Genys, de la Chapelle-sur-Oudon, pour 18,050 fr.

Deuxième lot. — Une maison, adjugée sur une mise à prix de 600 fr., à M. Thomas Gauthier, propriétaire à la Chapelle-sur-Oudon, pour 800 fr.

Troisième lot. — A Bouillé-Ménard. Maison d'école congréganiste de filles, adjugée sur la mise à prix de 3,000 fr., à M^{lle} Arsène Usureau, domestique à la cure, pour 3,050 fr.

La cinquième adjudication des biens de la Mense épiscopale a eu lieu, lundi, à deux heures et demie, à la mairie de Saint-Georges-du-Bois.

Premier lot. — Ferme des Bois à Sarment; mise à prix, 8,000 fr. — Adjugée à M. Coudrier, propriétaire à Saint-Georges, pour 9,500 francs.

Deuxième lot. — Maison servant d'école congréganiste de filles; mise à prix, 6,000 francs. Adjugée à la commune pour 7,900 francs.

École d'Application de Cavalerie de Saumur

M. le sous-lieutenant Aptel, à la compagnie de conducteurs du régiment d'artillerie, désigné pour suivre les cours de la division d'instruction des officiers d'artillerie à l'École d'application de cavalerie, devra être rendu à Saumur le 1^{er} octobre.

M. Moret, capitaine de cavalerie hors cadre, instructeur à l'École d'application de cavalerie, est affecté au 20^e régiment de chasseurs et nommé officier acheteur à titre permanent au dépôt de remonte d'Alençon.

ANGERS. — Messe de départ. — Une touchante cérémonie a eu lieu lundi matin, à 9 heures, en l'église Saint-Laud.

M. l'abbé Chaplain a célébré une messe pour le repos des âmes des cuirassiers, au nombre de 42, qui sont morts à Angers depuis que le 1^{er} régiment y tient garnison.

Le colonel, le lieutenant-colonel, les officiers et tous les hommes disponibles assistaient à ce service funèbre.

Avant de quitter notre ville, le régiment entier tenait à rendre ce suprême témoignage de regret et de douloureuse sympathie à la mémoire de jeunes compagnons d'armes, décédés loin de leurs familles.

C'est le 24 septembre que le 1^{er} cuirassiers quitte définitivement Angers.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE TOURS

PLUS LE SOU!

Il y a longtemps que l'on se plaint dans l'enceinte de l'Exposition du triste état de choses qui s'y produit: plus de fêtes, plus de gaieté, plus de concerts!

Un de nos confrères nous indique le motif de cette pénurie: il n'y a plus le sou en caisse.

«... Il n'y a plus le sou dans la caisse municipale, dit le confrère *Tours-Exposition*.

» Elle est à sec comme la besace d'un pauvre.

» Or, l'argent est le nerf de la guerre, la commission est sans nerf.

» Je me suis laissé dire que les dépenses de l'Exposition, principal et accessoire, dépassaient, à l'heure actuelle, 650,000 fr. C'est un denier, cela, et un gros. Et les recettes? Il faudrait mieux n'en point parler. C'est navrant comme résultat.

» L'indiscret qui m'a confié cela ajoutait que la comptabilité était dans un déplorable désordre, et qu'à la fin, « il éclaterait de véritables tempêtes au conseil municipal, lors de la reddition et de la vérification des comptes ».

» Enfin, ce qui est sûr, c'est que la Caisse municipale se fait fort tirer l'oreille quand il s'agit de payer.

Notre confrère dit vrai, et nous pouvons tout de suite donner une preuve de ce qu'il avance.

Depuis longtemps déjà, M. Fusco et son orchestre ont cessé de donner des concerts dans l'enceinte de l'Exposition.

Motif: la ville se refuse à payer les artistes pour l'arrière et prétend passer, on ne sait pourquoi, sa dette au cafetiers et restaurateurs de l'Exposition, qui refusent unanimement l'acceptation de ce petit présent.

Quelle déche, messeigneurs! (Messager d'Indre-et-Loire.) L. FRANCHET.

AMÉNITÉ RÉPUBLICAINE

Les républicains d'Indre-et-Loire ont, depuis quelques années, pris l'habitude de se montrer d'une intolérance inconcevable.

Dimanche dernier, ils ont expulsé de la salle du banquet de Richelieu les deux représentants du *Journal d'Indre-et-Loire*.

Il ne saurait nous déplaire de constater que certains de nos adversaires joignent à de nombreux défauts, celui de manquer de savoir-vivre.

Nous devons reconnaître que la presse républicaine d'Indre-et-Loire est unanime à qualifier sévèrement l'écart que nous racontons plus haut.

TOURS. — Un drame. — Un drame fort mouvementé s'est déroulé, lundi, dans la rue de la Madeleine.

Les époux Chabanel vivaient depuis assez longtemps en mauvaise intelligence. Ils en étaient arrivés à se séparer. Le mari habite la rue du Petit-Saint-Martin. Sa femme s'était retirée rue de la Madeleine, chez sa mère, une terrible virago, qui n'y va pas de main morte, comme l'on va voir.

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

Le véritable nom de M. de La Loue était Froment; mais depuis le mouvement de l'opinion qui avait amené les hommes influents du côté droit aux affaires, M. Froment, qui voulait passer de l'ancienne majorité dans la nouvelle, avait pensé qu'il donnerait une preuve de dévouement à la monarchie, dont il devenait le défenseur après avoir été celui de la liberté, en ajoutant à son nom par trop champêtre le nom plus aristocratique d'une propriété qu'il possédait en Picardie. Il s'était donc appelé d'abord M. Froment de La Loue, puis, par un changement moins sensible, M. F. de La Loue. Sa nomination au Conseil d'Etat avait été faite sans cette dernière désignation.

M. F. de La Loue était un de ces hommes, comme il s'en trouve dans tous les temps, qui ont tant de convictions qu'ils en peuvent mettre une au service de chaque cause. Souple, spirituel, très fin avec une apparence de bonhomie,

il savait se rendre suffisamment utile pour faire croire qu'il était indispensable, et il était si persévérant qu'on le jugeait inévitable. C'est de lui que certain ministre avait dit: «Ce diable de La Loue, il entrerait par le trou de la serrure, la clef fût-elle par derrière (1).»

Les différents ministères qui s'étaient succédé depuis la seconde Restauration, époque à laquelle M. Froment était arrivé à la Chambre, l'avaient trouvé toujours dans les rangs de la majorité, et comme il conservait naturellement des relations dans le parti qu'il quittait, c'était lui qu'on employait dans toutes les transactions qui avaient pour but d'affaiblir les rangs des oppositions. Quand le ministère était libéral, M. Froment recrutait pour lui dans le centre droit, dont il faisait partie la veille; quand le ministère était monarchique, M. F. de La Loue ne désertait pas la gauche sans emmener avec lui quelques-uns de ses voisins. «Je suis pour le pays, disait-il dans le premier cas; je suis pour la dynastie, proclamait-il bien haut dans le second; et, en effet, M. Froment de La Loue était tour à tour pour tout le monde.

— Ah! vous voilà, Froment, lui dit M. Loubert en appuyant sur ce dernier mot avec

(1) Historique quant au mot.

un affectation marquée, qui fit faire la grimace au visiteur.

— J'ai su hier au ministère des finances que vous étiez ici, et je viens vous serrer la main en passant.

— Le ministre est bien bon de s'occuper de moi, répliqua froidement M. Loubert.

— Oh! mon Dieu! c'est tout à fait incidemment que votre nom a été prononcé. Il est question, en ce moment, d'une promotion de pairs, et le ministre a dit qu'il était bien fâché qu'avec votre fortune et vos talents, vous fussiez d'une austérité de principes qui ne permettait pas de penser à vous. J'ai été de cet avis.

— Je vous en remercie, mon cher collègue. Comme c'est par dévouement au roi que je suis dans l'opposition, le chef du Conseil doit me savoir gré de vouloir y rester.

— J'en suis convaincu; mais savez-vous ce que j'ai fait? J'ai dit à Son Excellence, que puisqu'on ne pouvait pas songer à vous, pour cette faveur, ce serait un acte de justice que de la faire tomber sur votre neveu. Le baron Granval est l'héritier d'une de nos gloires de l'Empire; son père a sauvé la Restauration avec bonheur; il possède une immense for-

tune; ce choix aurait donc l'approbation de tous les partis.

— Il n'aurait pas la mienne. Mon neveu doit épouser ma fille, et je préfère qu'il serve son pays en tâchant d'arriver plus tard à la Chambre des députés.

— C'est une fort noble ambition; mais les résultats en sont soumis à bieu des chances. Remarquez ensuite que cette faveur ne vous engagerait à rien personnellement... Vous pourriez même rester dans l'opposition si cela vous convenait, et, dans le cas contraire, vous auriez un excellent prétexte pour en sortir: la reconnaissance.

M. Loubert allait peut-être persévérer dans sa résistance lorsque son regard rencontra la lettre d'Éléonore ouverte devant lui. Courageusement il baissa les yeux, mais ce fut pour retrouver dans son esprit le souvenir du caractère ambitieux de sa fille, étroitement uni à la nouvelle récente de son refus d'épouser Léonce.

— Mais je ne sais pas si mon neveu a de l'ambition, dit-il après avoir hésité quelques instants, avant de faire ce temps d'arrêt qui laissait prévoir un pas en arrière.

— Vous lui en donnerez, mon cher ami, en

Le pauvre diable s'était oublié lundi au cabaret. Il se présentait en titubant légèrement, pour réclamer des effets qu'il prétendait lui appartenir, chez sa belle-mère.

Quelle ne fut pas sa stupéfaction de se heurter sur le palier avec sa femme et sa belle-mère qui montaient la garde devant sa porte, toutes les deux ayant un sabre à la main, s'il vous plaît.

Chabanel dut se croire un moment promu à la dignité de général en chef; mais avant que le commandement classique ait retenti, les deux femmes se jetèrent sur lui, le frappèrent sur la tête à coups de sabre.

Le malheureux tomba à la renverse en poussant des cris terribles.

On le transporta tout sanglant à la pharmacie Joulia, place Victoire, puis à l'hôpital, après un premier pansement.

Ses blessures sont, paraît-il, fort graves, néanmoins ses jours ne sont pas en danger.

Les deux femmes ont été conduites au bureau de police.

L'ÉLECTION LÉGISLATIVE DE LA VIENNE

On sait qu'une élection législative doit avoir lieu le 25 septembre prochain, à Poitiers, en remplacement de M. de Touchimbert, décédé.

M. Bazille, candidat républicain, vient d'adresser aux électeurs sa profession de foi.

Le candidat conservateur n'est pas encore désigné.

UN GAGNANT

Le père d'un employé des postes de Poitiers, modeste fonctionnaire des environs, vient de gagner le lot de 100,000 fr. de l'emprunt municipal de Paris sorti le 5 septembre.

Voilà un coup aimable de la fortune.

LA SÉCHERESSE

La sécheresse est si grande que l'eau manque sur divers points du département de la Loire-Inférieure.

Témoin l'arrêté pris par M. le maire de Paimbœuf :

« Attendu la rareté de l'eau, le maire de Paimbœuf invite les habitants à ne s'en approvisionner aux fontaines publiques de la ville que pour les besoins journaliers du ménage.

» S'ils en prenaient pour d'autres usages, notamment pour l'arrosage de leurs jardins, ils s'exposeraient à en manquer bientôt tout à fait. »

UNE VILLE SANS PAIN

A la suite d'une décision du maire, abaissant d'un centime par kilogramme la taxe du pain, tous les boulangers d'Issoudun se sont mis en grève.

Comme les boulangers de Châteauroux et de Vierzon ont pris parti pour leurs confrères et refusé de fournir le pain nécessaire aux quinze

mille habitants de Châteauroux, le Conseil municipal, bien décidé à ne pas céder, s'est adressé à la manutention militaire.

L'intendance a pris immédiatement ses mesures pour que la ville ne soit pas affamée; mais des troubles sont à craindre. Il est en effet à peu près sûr que la municipalité ne pourra vendre son pain que contre argent comptant, et que quantité de pauvres diables qui avaient crédit chez le boulanger vont se trouver fort embarrassés pour payer et pour vivre.

BRAIN-SUR-ALLONNES

Assemblée et Foire de la Saint-Maurille

Le maire de Brain-sur-Allonnes donne avis que l'assemblée et la foire de la Saint-Maurille se tiendront à Brain les 18 et 19 septembre courant.

Il y aura à cette occasion jeux de toutes sortes, concert par la fanfare et retraite aux flambeaux.

Le lendemain, la foire aux moutons et aux vaches se tiendra sur la place de l'Eglise.

Les marchands forains n'auront à payer aucun droit de place.

LES MANŒUVRES

NOUVIÈME LETTRE

Bourg-Archambault, 13 septembre.

Le 11 septembre, la 18^e division est partie de la Trémouille à six heures et demie du matin et se dirigea vers la commune de Bourg-Archambault.

Le 77^e régiment d'infanterie, cantonné, la veille, eu avant de la Trémouille, ouvre la marche, le 32^e régiment d'infanterie suit avec les 12^e et 20^e régiments d'artillerie. Le 135^e vient après. Le 66^e, qui est parti avant le reste de la division, est aux avant-postes à douze kilomètres au sud de Montmorillon.

A sept heures, le 135^e régiment se rassemble en avant de la Trémouille, et ne repart qu'à huit heures.

A 2 kilomètres de Bourg-Archambault, le régiment fait une grand'halte qui dure de dix heures à onze heures un quart.

Le régiment se rend ensuite par fractions dans les cantonnements qui lui sont assignés dans les fermes environnantes.

Hier 12, il y a eu un combat. Le rassemblement du 135^e s'est opéré à la Frisonnière.

Aujourd'hui, 13, repos.

Dans la petite marche de 10 kilomètres, accomplie le 11, la division a traversé le bourg de Saint-Léomer, petite commune de 530 habitants du canton de la Trémouille (arrondissement de Montmorillon), situé à 5 kilomètres du bureau de poste de la Trémouille.

La route est entourée de champs bien cultivés; le terrain est fort accidenté.

quelque chose pour vous, instruit par le bruit public du futur mariage de votre fille avec son cousin, je me disais : « Loubert est un homme intègre qu'on n'ébranlera pas dans ses convictions, et puisque son neveu doit épouser sa fille et qu'il peut obtenir la pairie, Loubert mettra sa maison de commerce sous le nom de son genre, qui obtiendra facilement la préférence du gouvernement dans tous les grands marchés de l'État avec les particuliers, et pendant que le jeune pair arrondira sa fortune en servant le pouvoir, le vieux député étendra sa popularité en servant l'opposition; par ce moyen le premier ne sera pas ingrat, et l'autre restera indépendant au grand profit de tous deux.

La justesse de ce calcul était trop évidente pour ne pas entrer dans l'intelligence carrée de M. Loubert; mais il y avait un grand obstacle : comment, dans l'état mental de Léonce, rendre ce dernier maître d'entreprises auxquelles suffisait à peine le génie commercial du digne député ?

— Ce que vous proposez est impossible, dit-il tristement. Mon neveu n'a pas l'esprit des affaires.

(A suivre.)

Actuellement, le 9^e corps se trouve placé à 16 kilomètres au sud-est de Montmorillon et se dirige presque en droite ligne sur cette localité pour livrer combat au 12^e corps, dans les grandes plaines situées aux environs de cette ville.

Si je ne me trouve pas trop loin d'un bourg, je vous enverrai demain des renseignements sur nos manœuvres.

— La grande revue des 9^e et 12^e corps d'armée sera passée par le Président de la République, vendredi 16 (demain), à dix heures du matin, à Montmorillon.

Les troupes seront formées face au nord sur trois lignes distantes de 400 mètres, les quatre régiments de chaque division accolés, en colonnes doubles de bataillons. Aussitôt après le passage de M. Carnot, en landau attelé de six chevaux d'artillerie, toute l'infanterie se portera en arrière, et les six blocs des divisions serreront sur la droite; le défilé s'exécutera ensuite exactement comme l'année dernière, à la grande revue des 110,000 hommes près de Vitry.

L'artillerie défilera au trot, en ligne de groupes.

La cavalerie défilera au galop, par brigade, en ligne de masses. (Patriote.)

LE 135^e AUX MANŒUVRES

Depuis que le 135^e est aux grandes manœuvres, 45 soldats sont arrivés à Angers pour cause de maladie.

La plupart de ces hommes avaient contracté des angines et autres maladies sous la tente.

PLUIES TORRENTIELLES

Montmorillon, 14 sept., 4 h.

Le combat d'aujourd'hui est l'avant-dernier avant la fin des manœuvres.

Malgré la pluie qui tombe et a tombé à torrents toute la nuit, les troupes se sont levées dès l'aube.

Le 12^e corps doit attaquer l'ennemi qui est figuré par le 9^e corps.

Le 24^e division se dirige vers Saulgé. Le 23^e vers Moulisme.

Les marches sont pénibles. La pluie continue à tomber à torrents depuis ce matin.

Moulisme, 14 septembre.

Vers 6 heures, ce matin, la cavalerie du 12^e corps a franchi la Gartempe au pont de Moulisme.

Elle s'empare de la ferme de l'Épine, et se met en état de défense pour servir d'appui à la droite du 12^e corps d'armée.

Sur le front des troupes, de petits engagements ont lieu.

Les compagnies franches détachées au 9^e corps retardent la marche de l'avant-garde du 12^e.

Pendant ce temps, à gauche, vers La Barre, la division de réserve du général Déadé cherche à forcer le passage de la Baude.

A 11 heures, les troupes du 12^e corps commencent à passer le ruisseau de Moulisme.

Montmorillon, 14 septembre.

M. de Freycinet est arrivé par train spécial à 4 heures.

Le préfet de la Vienne a présenté au Ministre les principaux fonctionnaires de la ville.

M. de Freycinet a pris ensuite place dans un landau avec le préfet, le maire et M. de Marçay, député.

Un peloton de dragons a fait le service d'escorte.

Malgré le mauvais temps, les habitants se sont portés en foule sur le passage du Ministre.

L'accueil a été très sympathique. Le Ministre s'est rendu directement à la sous-préfecture.

A MONTMORILLON

La petite ville de Montmorillon présente, en ce moment, un aspect des plus curieux.

Sur les bords de la Gartempe, qui la traverse, on n'aperçoit que des soldats, se lavant avec énergie et s'efforçant de faire disparaître la poussière qu'ils ont reçue au cours du trajet de Saint-Savin à Montmorillon. Une activité inaccoutumée règne dans les rues.

Les musiques des quatre régiments de la 17^e division se font entendre sur les places principales de la ville, et la foule se presse autour d'elles.

Toutes les fenêtres viennent d'être instantanément ornées de drapeaux.

Les hôtels regorgent de voyageurs venus pour assister aux prochains combats. Il ne reste plus une seule chambre dans les maisons particulières. Les rares locaux encore disponibles sont l'objet de véritables surenchères.

Etat civil de la ville de Saumur

MARIAGE

Le 13 septembre. — Jean-Pierre Edeline, propriétaire, à Château-du-Loir (Sarthe), a épousé Marie Turounet, sans profession, de Saumur.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTE NATIONALE

22 SEPTEMBRE 1892

A l'occasion de la Fête nationale du 22 septembre 1892, la Compagnie d'Orléans a décidé que les billets aller et retour à prix réduits, prévus par son tarif spécial G. V. n° 2, délivrés du mardi 20 au dimanche 25 septembre, ces deux jours inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 26 septembre.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Fête Nationale du 22 septembre. — Une journée à Paris. — Train de plaisir à prix très réduits.

A l'occasion de la Fête nationale du 22 septembre, la Compagnie d'Orléans organisera un train de plaisir à prix exceptionnellement réduits, permettant de passer à Paris la journée du jeudi 22 septembre.

Ce train partira dans la soirée du 21 septembre.

Le retour de Paris aura lieu dans la nuit du 22 au 23 septembre.

Il prendra les voyageurs en provenance des lignes de : Montmorillon à Poitiers, Yzeures à Châtellerault, Le Blanc exclu à Port-de-Piles, Poitiers à Tours exclu, Ciefs à Longué, La Bohalle à Savonnières, Dissay-sous-Courcillon à Mettray.

Des affiches spéciales placardées dans les localités et les gares indiquent les prix et les heures de passage de ce train.

L'émission des billets cessera le 21 septembre.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 11 Septembre 1892

Versements de 92 déposants (17 nouveaux), 34,377 fr. 40.

Remboursements, 21,466 fr. 44.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

BOURSE DE PARIS

Du 14 Septembre 1892

3 0/0.	100 65
3 0/0 amortissable.	100 30
4 1/2.	105 70

HERNIES

Supprimer tout traitement et ne plus porter de ces mauvais bandages qui, du reste, ne font qu'augmenter le mal. Remplacer ces mauvais appareils et opter pour celui de M. J. GLASER spécialiste herniaire, 19, allée de Villemonble, au Raincy, Paris.

Guérir en 60 jours les hernies les plus difficiles, tel est le nouveau problème résolu après de longues et minutieuses recherches. Nous engageons vivement nos lecteurs atteints de hernies à aller consulter M. J. Glaser, qui sera en personne à Saumur, le 24 septembre, hôtel de Londres; à Angers, le 25, hôtel du Cheval Blanc.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

A LOUER

PRÉSENTMENT

MAISON

Rue de Bordeaux, 58 bis,

Comprenant sept pièces, avec ou sans écurie et remise.

S'adresser à M. BUREAU, rue Basse-Saint-Pierre.

A LOUER

PRÉSENTMENT

MAISON

Rue de Bordeaux, 45,

Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'Ecole de cavalerie.

Avec beau jardin bien arboré et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal

A LOUER

POUR NOËL PROCHAIN

Une MAISON

Sise à Saumur, rue de Bordeaux, 59,

Avec grand jardin, remise à 4 voitures, écurie à 4 chevaux.

S'adresser à M. GUIGNARD, rue du Portail-Louis, ou à M. LANGLOIS, expert.

FUTAILLES A VENDRE

Se composant de Barriques et Pipes de 6 à 700 litres: Foudres de 10 à 60 hectolitres.

S'adresser à M. R. MABILEAU, distillateur, place du Roi-René, à Saumur.

M^e BRETON, notaire à Varennes, demande de suite un *clerc* pouvant faire actes courants.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1893

UNE MAISON

Dans un quartier commerçant de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
HYGIËNIQUE, ADHÉRENTE, INVISIBLE

Seule récompensée à l'Exposition Universelle

CH. FAY, Inventeur, 9, rue de la Paix, PARIS
et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs. (Exiger la Marque CH. FAY.)

A VENDRE Un Dictionnaire DE LITTÉRATURE

4 Volumes et un supplément reliés

S'adresser au bureau du journal.

MAISON

Rue du Portail-Louis, n° 4,

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1893.

S'adresser à M. RETIVEAU, rue de Poitiers, 54. (542)

MAISONS ET MAGASINS

A Louer présentement

Rue d'Orléans, 49.

S'adresser à M. MEYER, rue d'Alsace, 43.

M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clement-des-Lèves, demande pour le 1^{er} novembre prochain, UN CLERC pouvant faire tous actes courants.

A LOUER MAISON NEUVE

Avec ou sans écurie

Place du Port-Saint-Nicolas, 3.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie, 21.

A AFFERMER La Métairie du Bois-Barré

Située commune de Forges, près Doué-la-Fontaine,

Comprenant: Bâtimens d'exploitation et d'habitation, et quarante-cinq hectares de terres labourables et vignes.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. CESBRON, expert à Doué.

VÉRITABLE
EXTRAIT de VIANDE
LIEBIG

Indispensable pour préparer à tout moment potages, sauces, légumes et autres mets.
Cet extrait se conserve indéfiniment
Se méfier des imitations
Exiger la signature LIEBIG en creux bleu sur l'étiquette de chaque pot.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOËL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

A LOUER PRÉSENTMENT

Rue Haute Saint-Pierre, n° 5,

Trois chambres au premier, cuisine et décharge; une cave, deux pompes et une terrasse.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Petite MAISON

Avec JARDIN bien arboré

Contenant 500 mètres carrés environ.

S'adresser au bureau du journal.



SOCIÉTÉ
DES

HUILES D'OLIVE DE NICE

Extrait de l'article 2 des statuts:
« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

DÉPÔT:

Maison **IMBERT Fils**
Rue d'Orléans, 33-SAUMUR-Rue Dacier, 38

Spécialité d'HUILE d'OLIVE Vierge extra

DE NICE

Le flacon... 2 fr. 80 | Le 1/2 flacon... 1 fr. 50
Verres repris à 30 centimes | Verres repris à 20 centimes

En Bonbonnes en verre garnies d'Osier

En bonbonne de 3 kilog.... le demi-kilog. 1 fr. 20
— de 5 kilog..... — 1 fr. 10
— de 10 kilog..... — 1 fr. »

MODELES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES

Les emballages sont repris aux prix facturés



Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- 1^{er} Juillet 1892

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.		Expr.	Omn.	
	matin	soir		matin	soir		matin	soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6 »		9 34	10 12	9 41	10 12	11 33	
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 53
Noyant-Méon	11 20		1 »	3 8	7 40	1 15	»	5 56
Linières-Bouton	11 29		»	3 17	7 49	»	»	6 6
Vernantes	11 43		»	3 30	8 »	»	»	6 16
Blou	11 54		»	3 41	8 10	»	»	6 26
Vivv	12 2		1 28	3 49	8 17	»	»	6 33
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53
Nantilly (arrivée)	12 28		»	4 22	8 41	»	»	7
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	12 39		»	4 35	8 52	»	»	7 12
(départ)	12 25	8 31	»	4 11	8 32	»	»	6 50
Nantilly (départ)	12 32	8 37	»	4 23	8 43	»	»	7 2
Chacé-Varrains	12 38	8 47	»	4 29	8 49	»	»	7 8
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1	»	4 37	8 56	»	»	7 16
Montreuil-Bellay	1 28	9 44	2 15	5 1	9 18	2 25	3	7 40
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 51	10 10	2 52	3 19	8 24
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39		11 40
Saintes			6 24	11 59		6 22		2 21
Bordeaux			9 56	4 22		9 3		4 56

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.		Semi.	Mixte	Expr.	Expr.
	matin	soir		matin	soir				
Bordeaux			5 40					12 30	3 40
Saintes			7 12	9 9				11 40	
Niort	5 25		9 42	10 51		2 7	2 36	4 55	7 14
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6	9 13	10 12 11 18
Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34 11 10
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17		»	2 53	5 18	6 3	9 36	»
Chacé-Varrains	10 11	7 26		»	3	5 25		9 41	»
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31		»	3 5		6 14		»
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 23	7 46	Mixte		3 16		6 26	9 55	
(départ)		7 25	matin		2 54		6 5		
Nantilly (départ)		7 36	11 5		3 6		6 16		
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)		7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24	11 1	12 7
(départ)		7 57	11 35	1 39	3 18		6 29	11 7	12 16
Vivv		8 11	11 49	»	3 30	5 57	6 43		
Blou		8 20	11 58	»	3 36	6 6	6 52		
Vernantes		8 33	12 11	»	3 49	6 19	7 6		
Linières-Bouton		8 46	12 23	»	4	6 31	7 18		
Noyant-Méon		9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31	11 44	
Montreuil-Bellay		10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48	12 33	1 39
Thouars				5 56	9 46	12 4	12 45	3 33	4 44
Niort				7 30	11 20	2 27	3 5	5 10	6 15
Saintes									
Paris									

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.	Mixte	Omn.	Mixte
	matin	soir				
Saumur	7 52	11 16	4 31		7 41	4 35 9 3
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5		8 8	4 58 9 45
Chinon	9 4	1 5	7 29		9 4	7 6 10 32

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Mare.	Omn.	Mixte	
	matin	soir				matin
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25		
Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52		
Loudun	8 42	1 39	2 56	9 36		
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15		
(départ)	6 50	9 27	4 5	10 39		
le Vaudelney	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50	
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1	
Doué	7 22	9 58	5 43	5 38	11 8	
Martigné	7 45	10 20	6 33	5 48	11 28	
Angers	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.	Mixte	Mare.	Omn.	Omn.
Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15
Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23
Baugé	6 39	9 7	12 16	1 50	8 34
le Vaudelney	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54
(départ)	7 38		1 31	2 21	9 22
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 13
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 44
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 8

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Omn.		Expr.	Omn.		Expr.	Direct.	mixte	
	matin	soir		matin	soir			matin	soir
Nantes d.			8 25	8 52	12 7	3 5		7 35	11 5
Angers d.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10		9 35	1 16
La Ménitré	7 10	10 49	12 27	3 42	5 20	6		10 1	1 46
Les Rosiers	7 19	10 56	12 34	3 52	»	6 13		»	»
St-Clement	7 26	»	12 40	3 59	»	6 22		»	»
St-Martin	7 33	»	12 45	4 7	»	6 31		»	»
Saumur ar.	7 40	11 11	12						